

Introduction

La crèche-UAPE¹ Arc-en-Ciel a ouvert ses portes le 1^{er} mars 1999 dans le bâtiment de l'école secondaire. Suite à cela, un concours architectural a été organisé en 2004 pour agrandir les locaux. Ainsi, le projet retenu a été d'utiliser la structure existante (dans l'école secondaire) et de prolonger le bâtiment.

En 2005, la crèche-UAPE a été reconnue d'utilité publique. De ce fait, elle devait réaliser des aménagements et acquérir des équipements qui soient dans les normes cantonales. Dès lors, un crédit de construction a été voté et les travaux ont pu débuter en juin 2007. (Durant cette période, la crèche a occupé provisoirement un autre bâtiment.)

C'est en 2008 que la crèche UAPE a pu accueillir les enfants dans ses nouveaux locaux. Au fil du temps, la capacité d'accueil de l'établissement a été atteinte et la liste d'attente s'est multipliée.

C'est pourquoi, en 2012, un nouveau crédit de construction a été voté. Ce dernier consistait à ajouter une annexe au deuxième étage. Grâce à cet agrandissement, l'UAPE a déménagé dans les nouveaux locaux et un groupe supplémentaire a été créé (2014).

1. Bâtiment et locaux

Les locaux de notre bâtiment sont répartis comme suit :

- | | |
|----------------------|---|
| au sous-sol : | bureau des éducatrices ² , salle de réunions et de pauses, salle de motricité et de sieste, salle de bricolage, entrepôt pour les jeux, vestiaires du personnel et WC, buanderie, réduits, cave, salle d'archives; |
| au rez-de-chaussée : | hall avec vestiaires pour les enfants, salle de vie des Aristochats avec salle de sieste, salles de vie des Barbatrotteurs, salle de vie des Monsieur, Madame, sanitaires (avec toilettes pour enfants et adultes), cuisine, réduit pour le matériel d'entretien, bureau de la directrice ; |
| au premier étage : | salles de vie pour le groupe des Schtroumpfs et sanitaires;
UAPE avec vestiaires, salles de vie, sanitaires filles et garçons, salle de bricolage et bureau des éducatrices. |

¹ Unité d'accueil pour écoliers

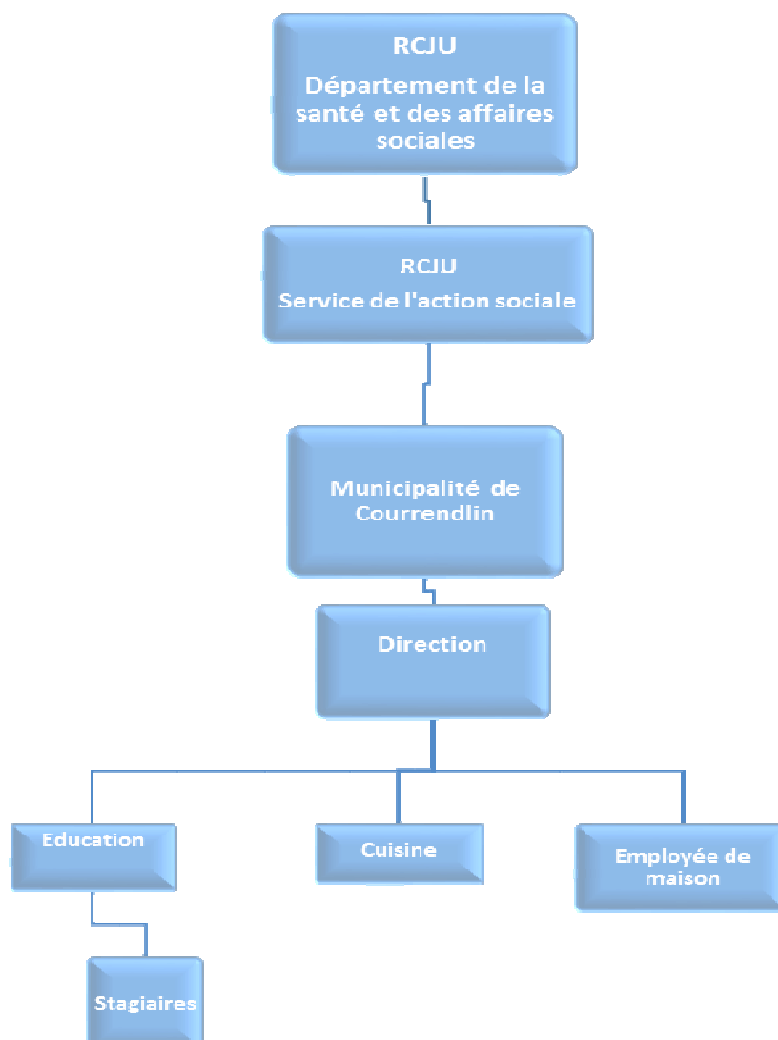
² Tout ce qui se lit au féminin s'entend au masculin

Un jardin est aménagé en place de jeux du côté sud.

La crèche possède également un local pour entreposer les jeux extérieurs et les poussettes. Il est accessible depuis l'extérieur de la crèche, à quelques mètres de l'entrée principale ou par le jardin.

2. Statut juridique et sources de financement

La crèche-UAPE Arc-en-Ciel est une crèche de la municipalité de Courrendlin. Cependant, elle dépend aussi du service de l'action sociale du canton du Jura. Comme stipulé dans l'introduction, le SAS³ l'a reconnue d'utilité publique en 2005 et elle est donc au bénéfice d'une autorisation d'exploitation. Cette dernière est revue tous les quatre ans et des contrôles systématiques sont effectués.



³ Service de l'action sociale

Comme toutes les crèches du Jura qui ont cette autorisation, la crèche-UAPE Arc-en-Ciel est subventionnée à 60 % par le canton et 40 % par la commune siège. Toutefois, chaque crèche doit trouver des moyens d'autofinancement. Celui-ci doit correspondre à 25-30 % des coûts totaux. Cet autofinancement provient de la facturation aux parents, de la bonne gestion des frais de la structure ainsi que des dons éventuels.

Depuis le 1^{er} avril 2008, le canton a uniformisé les prix journaliers de toutes les crèches subventionnées par celui-ci. Ces prix sont basés sur le salaire brut des parents. De plus, ils prennent en compte le nombre de personnes dans le ménage et des rabais sont effectués pour les fratries fréquentant la crèche.

3. Historique

Ouverture de la crèche le 1^{er} mars 1999

- 1999-2003 ;** La crèche fonctionne de manière verticale. Elle est donc composée d'un seul groupe de dix enfants, d'une responsable et de deux collaboratrices.
Dès le 1^{er} janvier 2001, une direction est mise en place et le personnel de l'institution augmente et passe de trois collaboratrices à cinq.
- 2003-2008 ;** Un 2^{ème} groupe voit le jour et la crèche devient horizontale. Une quinzaine d'enfants sont répartis entre le groupe des « petits » et le groupe des « grands ». En 2005, la direction change de personne.
- 2008-2013 ;** Les groupes s'agrandissent. La crèche passe de deux à quatre groupes. Le nombre d'enfants est de vingt-six. Une nouvelle personne est nommée à la direction.
- 2013 à ce jour ;** La crèche est composée de cinq groupes avec une fréquentation de cinquante enfants à la journée.

4. Horaires de la crèche

La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 6h30 à 18h30. Elle ferme durant les jours fériés officiels du canton du Jura ainsi que une ou deux semaines en hiver et trois en été.

En ce qui concerne l'UAPE, elle est ouverte comme suit :

- Lundi : 6h30-8h30 / 11h30-18h
- Mardi : 6h30-18h00
- Mercredi : 6h30-8h30 / 11h30-18h00
- Jeudi : 6h30-18h00
- Vendredi : 6h30-8h30 / 11h30-18h

Ces horaires peuvent être modifiés en fonction des changements des heures scolaires (exemple : formation des enseignants, congé pour course d'école,...).

5. Procédure d'inscription

En premier lieu, les parents inscrivent leur enfant en remplissant un formulaire permettant d'être sur liste d'attente. Une fois l'enfant inscrit, plusieurs étapes ont lieu avant l'admission.

- *Entretien avec la direction :*

La directrice reçoit les parents pour la distribution des documents administratifs utiles à l'élaboration de la convention de l'enfant. Afin de pouvoir établir un contrat mensuel, les enfants inscrits à la crèche doivent la fréquenter au minimum 2 demi-journées ou une journée entière durant la semaine. Cette exigence ne concerne pas l'UAPE.

En plus des prestations contractuelles offertes à l'enfant, les parents ont la possibilité de demander des dépannages. Dans ce cas, l'enfant vient en plus du temps inscrit dans la convention.

Une visite de l'institution est également réalisée à la suite de l'entretien.

- *Entretien avec l'éducatrice responsable :*

L'éducatrice responsable de l'enfant (personnel de l'équipe éducative qui prend en charge le plus souvent) organise un rendez-vous avec les parents et l'enfant. Celui-ci a pour objectif de faire connaissance avec la famille et de connaître les spécificités de l'enfant. Un document est rempli à cette occasion.

Les parents et l'éducatrice prévoient ensuite des adaptations afin d'intégrer progressivement l'enfant au groupe.

- *Les adaptations :*

Les adaptations s'organisent en fonction de la future prise en charge de l'enfant.

La période d'adaptation est une étape clé de l'accueil d'un enfant dans l'institution. Il s'agit, sur plusieurs jours, de rencontrer les personnes qui vont prendre soin de lui en l'absence de ses parents et de partir à la découverte des locaux avant sa rentrée effective en crèche. L'adaptation aide également l'enfant à se séparer de ses parents et de s'intégrer au groupe d'enfants.

6. Enfants et répartitions des groupes

A ce jour, l'institution a la capacité d'accueil de 26 enfants en crèche et 24 enfants en UAPE, soit un total de 50 enfants à la journée.

Les enfants peuvent débiter la crèche dès 3 mois environ (dès la fin du congé maternité et sont admis jusqu'à la fin de 4^{ème} HARMOS).

Actuellement, une centaine d'enfants y sont inscrits. Ces derniers sont répartis en 5 groupes :

- *Aristochats :* 5 enfants âgés de 3 mois à 18 mois;
- *Barbatrotteurs :* 5 enfants âgés de 18 mois à 2 ½ ans;
- *Monsieur, Madame :* 8 enfants âgés de 2 ½ ans à 3 ½ ans environ ;
- *Schtroumpfs*
(année préscolaire) ; 8 enfants âgés de 3 ans environ à 4 ½ ans
- *Dinosaures (UAPE):* 24 enfants en âge de scolarité (1^{ère} à fin 4^{ème} HARMOS)

Les enfants fréquentant la crèche habitent principalement Courrendlin. Toutefois, nous accueillons également des enfants venants des villages avoisinants.

7. Organigramme 2017 (Le personnel)

Dans le but de permettre un meilleur travail avec les enfants, le personnel de la crèche est composé de personnes formées.

